

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 30 (1885)
Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXX^e Année.

N^o 6.

15 Juin 1885

Du cheval de guerre et de la remonte des diverses cavalleries européennes¹.

(Suite.)

Les corps achetèrent directement leurs chevaux en 1790.

L'année suivante et jusqu'en 1794, le système des marchés généraux fut de nouveau adopté. A cette époque il fut établi des dépôts généraux pour la réception des chevaux présentés par les fournisseurs.

L'an IX vit supprimer ces dépôts et créer une masse de remonte, à l'aide de laquelle les conseils d'administration des régiments avaient la faculté de se procurer des chevaux par l'achat direct ou par marchés.

Ce système modifié en l'an XII fut abandonné en 1807 et de nouveaux marchés généraux furent passés.

C'est sous l'administration du maréchal Saint-Cyr que fut tenté le premier essai du mode actuel de remonte ; mais il n'est définitivement constitué par ordonnance que depuis 1831.

Les marchés généraux passés avec les fournisseurs étaient évidemment contraires à l'industrie chevaline, car presque tous les chevaux livrés par les marchands étaient tirés de l'étranger et venaient faire concurrence aux produits français.

La réunion dans de grands dépôts de chevaux achetés par marchés entraînait beaucoup de désordres, et d'un autre côté, cette agglomération d'un très grand nombre de jeunes chevaux occasionnait des pertes formidables.

L'achat des chevaux par les corps réunit aussi de nombreux inconvénients. Lorsque les régiments achetèrent eux-mêmes leurs chevaux, leurs remontes présentèrent des différences très marquées, suivant que les contrées où ils se trouvaient offraient plus ou moins de ressources. Ils se faisaient d'ailleurs une concurrence nuisible à la fois aux intérêts du Trésor et aux remontes elles-mêmes. Il leur était impossible enfin d'obtenir l'homogé-

¹ Conférence à la Société des officiers neuchâtelois, section de la Chaux-de-Fonds, par M. le capitaine Gillard, vétérinaire d'état-major, d'après le *Jura neuchâtelois*.